

Le collège "C" dit non à l'exclusion et oui à la justice sociale

J.-P. Dubuquoy, B. Dufour,
G. Fourez et P. Miche

INTER*faces*

TABLE DES MATIÈRES

<i>Le collège « C » dit non à l'exclusion et oui à la justice sociale</i>	5
<i>Introduction</i>	5
<i>Chapitre 1 : Questions pour analyser les pratiques d'un établissement face à l'élitisme</i>	6
<i>Chapitre 2 : Positions du collège « C » en matière d'élitisme</i>	8
<i>I. Un collège imaginaire : le collège « C »</i>	8
<i>II. Le collège « C » prend position</i>	9
1. Face au risque de discrimination financière : un principe de transparence, une règle d'or et une attitude de vigilance	10
2. Pour un égal respect de chaque orientation et contre la hiérarchie des disciplines	13
3. Contre la discrimination à l'inscription	16
4. Exposé d'une politique scolaire sociale	18
5. Pour un soutien aux élèves en difficulté	20
<i>Annexe Cadre théorique et historique de la question de l'élitisme : la place de l'éthique</i>	22

Le collègue « C » dit non à l'exclusion et oui à la justice sociale¹

Jean-Pierre Dubuquoy, Barbara Dufour,
Gérard Fourez, Pierre Miche

INTRODUCTION

Qu'il soit membre d'un P.O., du personnel de direction, enseignant, parent d'élève, lecteur occasionnel de la « chose pédagogique »..., tout un chacun peut être interpellé par la question de l'élitisme.

Nous proposons trois manières d'aborder ce document, sans que l'une exclue d'office les autres :

- soit partir du questionnaire ci-dessous et y répondre seul ou en équipe afin de savoir où on se trouve par rapport à la question de l'élitisme (chapitre 1) ;
- soit – avec ou sans l'appui du questionnaire – prendre connaissance des positions d'un collègue C, imaginaire, pour se donner des idées et amorcer la réflexion (chapitre 2) ;
- soit commencer par le cadre théorique et historique de la question de l'élitisme présenté dans l'annexe.

¹ Ce cahier pédagogique a été réalisé en marge d'un séminaire organisé au Centre *Interfaces*, et dont l'objet consistait à repérer sur quels leviers d'action il serait possible de s'appuyer pour atténuer, voire gommer, les effets négatifs de l'élitisme dans l'enseignement.

Chapitre 1 : Questions pour analyser les pratiques d'un établissement face à l'élitisme

Ce questionnaire pourrait être proposé avec une certaine régularité aux membres du P.O., du conseil des professeurs, du conseil de participation et des divers autres conseils. Il amorce une analyse des pratiques, laissant pour un second temps l'évaluation éthique de celles-ci.

- Citez quelques situations liées à l'élitisme qui étaient tolérées il y a un demi-siècle et sont considérées comme intolérables aujourd'hui.
- Quelles sont les relations de notre établissement avec les autres établissements scolaires de la région ? Quelles sont celles qui enclenchent plus que d'autres des attitudes élitistes de rejet ?
- Notre établissement reçoit-il de façon significative des élèves de différents milieux sociaux ?
- Jusqu'à quel point les questions de finances sont-elles transparentes dans notre établissement ?
- Jusqu'à quel point est-il vrai que les questions d'argent ne font pas obstacle à la poursuite de la scolarité dans notre établissement ?
- Quelle est la politique par rapport aux voyages scolaires ou autres activités payantes ?
- Quelle est la politique en matière de cours particuliers ?
- Que fait-on pour les élèves en difficulté ?
- Quels types de solidarités notre établissement initie-t-il ?
- Existe-t-il des disciplines moins respectées que d'autres ? Lesquelles ? Par qui ? Pourquoi ?
- Encourage-t-on les enseignants à expliquer le sens de leur discipline ?

- Les élèves qui s'orientent vers l'enseignement général ont-ils l'occasion de voir et d'apprécier la formation que reçoivent les élèves s'orientant vers le technique ou le professionnel et inversement ?
- Quel est l'organe responsable de la réflexion sur la mixité sociale dans notre établissement ?
- Dans l'organisation de journées portes ouvertes, comment se préoccupe-t-on de la mixité sociale de notre établissement ?
- Quelle place donne-t-on à la formation sociale dans notre établissement ?
- Quelles réactions notre établissement a-t-il face à des phénomènes nouveaux comme l'informatique ou l'enseignement par immersion linguistique ? Quelle politique est appliquée dans ces deux domaines ? Quelles politiques y appliquer à l'avenir ?

Chapitre 2 : Positions du collège « C » en matière d'élitisme

I. UN COLLÈGE IMAGINAIRE : LE COLLÈGE « C »

Dans les lignes qui suivent, nous exposons² des choix possibles pour une politique face à l'élitisme ambiant. Pour cela, on imagine un collège nommé « C » (cela pourrait être un collège « jésuite », par exemple) et on montre comment il tente de définir sa politique dans ce domaine.

Le contexte historique fait que le collège « C » s'est développé à une époque où l'élitisme ne faisait pas problème. Ainsi son public, assez homogène, rassemble des fils et des filles de milieux socioculturels relativement traditionnels et privilégiés, même si les effets de la mixité sociale commencent à s'y faire sentir aujourd'hui. Naviguant entre tradition et ouverture, le collège essaie d'assumer l'ambiguïté de ses prises de position pour promouvoir la mixité sociale et pour lutter contre les effets pervers de l'élitisme. L'action concrète se fait à travers des compromis et les prises de position du collège « C », parfois présentées au temps présent, et parfois au futur, sont un reflet des possibles envisageables par toute école soucieuse d'ouverture sociale.

Nous n'estimons pas que les positions du collège « C » sont nécessairement « les bonnes ». Nous espérons que les options

² Dans les deux sens du mot « exposer » : « présenter » et « rendre vulnérable ».

de ce collège imaginé contribueront à un débat éthique et politique relatif à des établissements scolaires réels. Les prises de position du collège « C » pourraient suggérer à des collèges existant concrètement de prendre position ou, au moins, d'y réfléchir sans tabou. Il appartient à chaque établissement de décider de sa politique éducative et de ses réalisations concrètes. La prise en compte d'idées nouvelles est souvent une affaire de temps. Les décisions que l'on prendra auront toujours leurs ambiguïtés et seront des compromis impossibles à justifier entièrement. De plus, ceux-ci prendront des saveurs différentes selon les lieux sociaux de l'établissement : les mondes de la direction, du pouvoir organisateur, des éducateurs, des enseignants et des élèves ne sont pas les mêmes. Ces mondes se réfèrent souvent à des principes peu compatibles, qui obligent au compromis. Ainsi l'idéal de mixité sociale adopté par la direction et le pouvoir organisateur d'une école entre souvent en conflit avec l'exigence d'un certain nombre de normes perçues comme nécessaires par les enseignants qui y donnent cours.

II. LE COLLÈGE « C » PREND POSITION

Le collège « C », comme institution, reconnaît qu'il existe des situations dans lesquelles l'élitisme est de mise. Ainsi, quand il s'agit de former un corps médical ou des pilotes d'avion, la plupart des gens sont d'avis qu'il est bon de former une élite. Cependant, le collège « C » dispense un enseignement général et obligatoire et, à ce titre, il considère qu'il a la mission de bien former les élèves, quel que soit le niveau d'enseignement envisagé, tout en évitant de créer des situations injustes dans lesquelles des privilégiés ont accès à un système fait pour eux, au détriment d'autres. Pour éviter que le souci de l'excellence

prime sur celui de la solidarité, le collège « C » veille à ce que tous les milieux sociaux soient représentés dans le conseil de participation, dans le P.O. et dans les associations de parents.

Le collège « C » se positionne dans les cinq domaines suivants :

- la discrimination financière,
- le respect des différentes filières,
- la discrimination à l'inscription,
- une politique scolaire sociale,
- l'accompagnement des élèves en difficulté.

1. Face au risque de discrimination financière : un principe de transparence, une règle d'or et une attitude de vigilance

a. Un principe de transparence

Un *principe de transparence* guidera, autant que possible, les actions sur le terrain. À cet effet, le collège prend les mesures suivantes :

- Les frais imposés durant une année scolaire seront clairement annoncés à l'inscription.
- Des modalités d'étalement des paiements seront prévues en cas de difficulté. S'adresser pour cela à l'économe.
- Dans un esprit de solidarité, une aide financière peut être accordée sur demande auprès des personnes attachées à ce service (discrétion garantie), mais le niveau des frais sera établi de manière telle que cette aide ne soit nécessaire qu'exceptionnellement.

- Les coûts d'une année scolaire ainsi que leur planification feront l'objet d'une information régulière auprès des parents.
- Le fonds d'aide sociale, éventuellement proposé à la générosité des parents, sera discuté au conseil de participation et au conseil d'administration.
- Chaque année, un résumé des options financières du collège sera présenté aux diverses instances.
- Concernant les notes impayées, la politique du collège est de procéder à leur récupération, tout en orientant les cas difficiles vers le service social.

b. Une règle d'or

Une règle d'or guide l'attitude du collège « C » face à l'argent : *les revenus ne peuvent pas faire obstacle à la poursuite de la scolarité au Collège « C »*. C'est ainsi que l'on prendra, entre autres, les mesures suivantes :

- Pour un meilleur contrôle des frais, l'économat centralise les paiements. Il ne s'agit pas de brider les initiatives des enseignants, mais au contraire de les rendre accessibles à tous.
- Un service de prêt de livres sera organisé par le Collège (location au tiers du prix d'achat) ; tout manuel utilisé sera disponible via ce service. L'achat des autres documents (livres-cahiers complétés par l'élève ou CD) est soumis, pour accord, à la direction.
- Les voyages de rhéto sont libres, effectués aux vacances de Pâques, et leur prix est plafonné ; dès la fin de la cinquième, une épargne est proposée aux candidats au voyage, pour que la charge financière soit répartie sur deux années.

- Les voyages de plusieurs jours dans le cadre des cours sont limités et répondent à des objectifs pédagogiques. Dans tous les cas, on se posera la question de la pertinence de l'activité dans le cadre de la formation des jeunes. De même on jugera de son caractère obligatoire ou non. Des recherches d'alternatives moins onéreuses seront menées avec les élèves, les parents, d'autres éducateurs, et proposées au choix majoritaire. On peut aussi envisager, pour certaines activités, de faire récolter des moyens financiers par les élèves eux-mêmes.
- Aucun cours particulier ne sera organisé dans le cadre de l'école, mais des activités de soutien seront mises en place dans le cadre de la didactique ordinaire. En conséquence, les enseignants du collège ne donneront pas de cours particuliers aux élèves du collège « C ».

c. Un principe de vigilance

Un *principe de vigilance* de la part de tous les acteurs de l'école est de mise. Il peut être décliné dans les mesures qui suivent :

- Chaque activité payante sera soumise, selon une procédure particulière, à la direction ou aux personnes qu'elle a désignées pour cela. Dans certains cas, un avis des parents et du P.O. sera exigé.
- Les enseignants limiteront les dépenses liées aux différentes activités.
- La planification annuelle des activités sera fixée, dans la mesure du possible, à la fin de l'année scolaire précédente : théâtre, Jeunesses Musicales, classes vertes ou de découvertes, exposition, film, etc.
- La valeur « solidarité » a sa place au collège « C », entre autres par des aides financières.

- Les voyages, vu leur coût inévitable, devraient rester exceptionnels et justifiés par leur valeur pédagogique et/ou sociale.
- On privilégiera une activité non payante par rapport à une activité payante qui vise les mêmes objectifs.
- Les activités internes seront privilégiées par rapport aux activités extérieures qui entraînent un coût inévitable, mais sans préjudice de la nécessaire ouverture sur l'extérieur.
- Un bilan chiffré par niveau d'études et par classe sera analysé annuellement pour qu'on en suive l'évolution et pour qu'on compare le coût des études en fonction de la classe et de l'année.
- On organisera des activités pour financer certains projets.

2. Pour un égal respect de chaque orientation et contre la hiérarchie des disciplines

Équité quant aux informations, *égalité* quant au traitement, tels seront les principes en vigueur dans l'offre d'études du collège « C ».

a. Entre disciplines d'un même établissement

Toutes les options et tous les groupements d'options organisés par le collège « C » ont été jugés respectables. Leur valeur ne provient pas d'une prétendue supériorité intrinsèque, mais de l'investissement personnel des élèves et des professeurs, ainsi

que de la connaissance des disciplines et de leurs objectifs par l'ensemble des acteurs de l'école. Concrètement :

- Lors de la présentation des options (document, réunion d'information), les disciplines sont présentées, autant que possible, dans un ordre strictement alphabétique et dans un langage respectueux de chacune d'entre elles.
- Grâce à des grilles ouvertes, et particulièrement au troisième degré, une pluralité d'options est présentée, dans la mesure du possible. On favorisera la rencontre de différents profils cognitifs, l'émanation des projets personnels, ainsi qu'un brassage des élèves au sein des groupes. Une fois ceux-ci constitués, les clivages du type « maths fortes », « sciences fortes » ou « latin-grec » ont moins de possibilités de se développer.
- Chaque coordination de discipline est invitée à exprimer la place spécifique de sa discipline dans la formation d'un jeune : pourquoi et en quoi telle discipline fait-elle partie de la formation obligatoire, optionnelle ou complémentaire ? Le collège « C » choisit que chaque cours soit évalué en fonction de ses objectifs et des compétences visées, en partenariat avec les autres disciplines.
- Lors de l'évaluation, les professeurs sont invités à porter un jugement sur la formation globale de l'élève et non pas sur la seule connaissance de leur discipline.
- L'évaluation a pour but premier le progrès des élèves et non un jugement sur leur personne.
- Le collège « C » souhaite favoriser l'autoapprentissage dans toutes les activités.
- On tiendra compte de différentes manières d'apprendre selon les disciplines et selon le mode d'appréhension du réel des élèves.
- Le collège « C » reconnaît qu'il peut y avoir un conflit entre l'organisation idéale de l'enseignement d'une disci-

pline, selon certaines procédures préétablies incontournables, et d'autres contraintes ou valeurs (comme par exemple la créativité ou l'épanouissement personnel). Il reconnaît que ce genre de conflit peut parfois être impossible à résoudre sans compromis.

b. Entre établissements différents

- En deuxième année, tous les élèves du collège « C » visitent deux écoles techniques et professionnelles pour y rencontrer des enseignants et des élèves. Cela leur permet de découvrir un visage plus concret de ces formes d'enseignement, où certains pourraient s'orienter ultérieurement. On invitera des professeurs d'enseignement technique et professionnel lors des séances d'information à propos des options organisées dans ces établissements. À tous les membres de la communauté éducative, enseignants, éducateurs, parents, direction, P.M.S., élèves, il revient de parler avec respect des sections non organisées par le collège « C ». On fera tout ce qui est possible pour éviter les drames psychologiques que peut entraîner l'orientation vers une section de ce type.
- Pour les élèves concernés par ce type d'orientation, une visite n'est qu'un premier pas. Afin que les jeunes y découvrent cependant un sens pour leur propre parcours scolaire, ils seront parrainés par un membre de la communauté éducative dans une réflexion plus approfondie sur leur projet personnel et leur choix scolaire futur.
- Le collège « C » désire ne plus faire partie des établissements qui ont beaucoup de classes en première et peu de classes en sixième.
- Le collège « C » met sur pied une cellule d'orientation gérée par des membres de la communauté éducative,

dont la mission est de s'occuper des questions relatives à l'orientation des élèves.

3. Contre la discrimination à l'inscription

Les normes de base des procédures d'inscription figurent, par principe, dans les *textes officiels et légaux* en vigueur.

a. La diffusion des informations sur le projet d'établissement, avant le choix des parents et du jeune

Le collège « C » promeut un certain nombre de valeurs pédagogiques et sociales inscrites dans son projet d'établissement. Il assure la diffusion de ce dernier auprès des parents et du jeune concernés, afin d'optimiser leur information tout en évitant de dériver vers des démarches de marketing. Dans ce cadre, il soutient tout système d'inscription qui promeut une mixité sociale et qui respecte le choix des parents. Il s'inscrit dans toute collaboration avec les établissements avoisinants pour éclairer le choix des parents et du jeune sur l'offre et les enjeux des différents niveaux et formes d'enseignement.

Lors de l'entretien pour l'inscription et lors des journées portes ouvertes, on ne fera pas allusion à un niveau d'acquis minimal ; la présentation du bulletin est laissée au choix des parents qui, par ce moyen, pourraient exprimer une demande de soutien de leur enfant dès l'entrée en première rénové. Par contre, on mettra en évidence l'accueil de tous les types d'élèves, notamment en soulignant qu'il y a des dispositifs de soutien et que les dépenses sont peu élevées. Il faut rendre la communauté éducative consciente du fait que la réputation élitiste d'une école joue

un rôle de sélection, et donc qu'une école qui ne veut pas être trop élitiste doit réfléchir au mode de déconstruction de son image (sans pour cela omettre d'insister sur la qualité de sa formation ni confondre élitisme et excellence).

b. L'inscription selon le décret

Pour le premier degré, on suivra les procédures imposées par la Communauté française.

c. La première rencontre

Pour toutes les années, afin d'envisager les différents scénarios de formation scolaire, le collège « C » s'engage à accueillir sans a priori chaque jeune qui se présentera à une première rencontre indépendamment de la concrétisation de l'entretien par une inscription.

Le collège « C » rencontre les parents et le jeune pour leur faire connaître le projet de la communauté éducative et le fonctionnement de l'établissement. Dès ce moment, le collège « C » s'engage à prendre en charge chaque élève inscrit et à l'accompagner, lui et ses parents, dans toute démarche future d'inscription, y compris, s'ils le désirent, lors d'une possible réorientation.

4. Exposé d'une politique scolaire sociale

a. Pour une sensibilisation sociale

Le principe de base est que le collège « C » entend *former ses élèves à la justice sociale*, élèves de tous les niveaux du secondaire, dans tous leurs cours et dans toutes les démarches éducatives.

Pour atteindre cet objectif, le collège « C » se donne les moyens suivants :

- Le collège « C » instaure une commission pour promouvoir une éthique sociale de l'école. Cette commission fera rapport au conseil de participation, notamment sur ce qui est fait dans le collège et ce qui pourrait être fait en vue d'augmenter la mixité sociale. Les mesures adoptées à partir de là engageront les élèves et la communauté scolaire dans son ensemble.
- Tous les enseignements et tous les cours doivent être des occasions d'éveiller à la justice. Les coordinations de branche sont invitées à réfléchir à la place que peut prendre la formation à la justice à l'intérieur de leur discipline.
- De plus, diverses actions spécifiques sont proposées à la communauté éducative en vue de promouvoir le sens social de tous, entre autres :
 - ❖ Lors des campagnes de partage de l'Avent et du Carême, sensibilisation aux plus démunis.
 - ❖ Service social de trois jours pour tous les élèves du troisième degré.
 - ❖ Permanence du Magasin Oxfam, tenue par des élèves.

- ❖ Groupe de réflexion et d'action sur le commerce équitable.
- ❖ Projet Sénégal pour le cycle supérieur.
- ❖ Deux groupes citoyens, l'un d'élèves et l'autre de professeurs et éducateurs, autour du thème de la justice dans la société, chacun à partir de leur lieu d'action.
- ❖ Groupe de réflexion et d'action sur la problématique de l'environnement.
- Un groupe de réflexion sera lancé sur les implications pédagogiques et sociales des classes d'immersion.

b. Pour construire ensemble des choix qui ont un impact social

- Le collège « C » favorise le travail en équipe et le travail interdisciplinaire, pour développer un esprit de solidarité face à l'individualisme ambiant.
- À travers les cours et les démarches éducatives, les acteurs de l'enseignement veilleront à :
 - ❖ distinguer « compétition » et « émulation » ;
 - ❖ créer une culture sociale où les mécanismes de reproduction sociale, tant dans l'école que dans la société, sont identifiés, questionnés et pris en compte ;
 - ❖ garder un équilibre entre les valeurs de liberté et d'égalité, car, ainsi que le disait Lacordaire : « Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime, c'est la loi qui affranchit. »
- Le collège « C » s'associe aux établissements voisins pour appuyer toute politique de gratuité dans la mobilité et les transports publics. Il vise à travers cette position à facili-

ter l'accès des tous les jeunes à toutes les écoles, aux activités culturelles, sportives, etc.

- La distinction des élèves en fonction des vêtements et du « look » extérieur est un fait. Le collège « C » a parfois l'impression d'être envahi par des élèves portant des vêtements de marque coûteux au point que celle ou celui qui n'a pas un tel « look » ne se sent pas à sa place. Mais il arrive aussi que les tenues vestimentaires soient inadéquates, trop légères ou trop « vacances » par exemple, dans un lieu de travail comme une école. Imposer un uniforme n'est plus de notre époque. Par contre, réfléchir avec les élèves et leurs parents aux enjeux discriminatoires d'un tel phénomène est du ressort de l'équipe éducative. En conséquence, celle-ci veillera à faire respecter une tenue vestimentaire adéquate sans luxe excessif, tout en ouvrant un espace de réflexion avec les différents acteurs de l'école.
- Le conseil pédagogique examinera les possibilités d'accès des jeunes à l'informatique, afin que celle-ci ne soit pas une source d'inégalités dans l'école.
- Le P.O. et le conseil pédagogique examineront les budgets de l'école de façon à ce que de l'argent soit dépensé avec une certaine priorité pour promouvoir l'égalité sociale dans l'établissement et dans la région.

5. Pour un soutien aux élèves en difficulté

PRINCIPE : une priorité des priorités sera donnée à l'efficacité des structures pédagogiques, en place ou à créer, qui permettent, surtout dans le premier degré, de repêcher les élèves en difficulté.

Cette priorité sera explicitement et régulièrement mise à l'ordre du jour par le conseil pédagogique, le P.O. et les conseils de classe.

Le collège « C » est encore en recherche pour développer l'accompagnement des élèves en difficulté.

Annexe

Cadre théorique et historique de la question de l'élitisme : la place de l'éthique

Le lecteur trouvera dans cette annexe une réflexion portant sur la place de l'éthique qui a servi de fil conducteur au corps de la réflexion...

Généralement, une réflexion éthique débute par la prise de conscience, chez un individu ou dans une collectivité, de problématiques nouvelles résultant de changements de contextes. Certaines situations, perçues comme tout à fait normales et morales jusque-là, paraissent de moins en moins défendables. On voit alors se déployer une réflexion nouvelle, ancrée sur quelques images fortes.

Ainsi, l'esclavage a été longtemps considéré comme quelque chose de normal, au point qu'il était accepté par des personnes et des groupes pourtant très soucieux d'une action moralement correcte. Cependant, des voix prophétiques (des communautés de protestants quakers, par exemple) ont mis en scène la souffrance des esclaves avec toute son horreur. Peu à peu, la réflexion morale relative à l'esclavage s'est modifiée en profondeur et se modifie encore.

Mais le fait que les idées morales changent ne modifie pas les pratiques concrètes. Ainsi, un individu peut avoir le désir de supprimer l'esclavage, mais tant que les structures sociales qui fondent l'esclavage ne changent pas, ce désir reste un vœu pieux. Dans la pratique, au début du XIX^e siècle, un planteur « progressiste » de la Louisiane était bien obligé de faire un compromis entre son souhait abolitionniste et les contraintes dans lesquelles il vivait. Reste que l'esclavage ne lui paraissait pas moral, même si, dans la pratique, il vivait en acceptant des

compromis. Ainsi, il pouvait avoir la conviction que l'esclavage est inacceptable et cependant avoir des esclaves. En outre, s'il les avait affranchis, l'effet aurait pu parfois être pire que ce qu'il réprouvait moralement dans l'esclavage. Toutefois, ce n'est pas parce que l'on prend, en toute responsabilité, des décisions qui vont à l'encontre de notre jugement éthique que celui-ci n'est pas valable. Quelqu'un qui voudrait toujours suivre ses convictions morales et avoir en tout les mains propres, risquerait de provoquer le contraire de ce qu'il veut³. C'est ainsi qu'il n'y a pas nécessairement d'hypocrisie à nuancer une prise de position par un « dans la mesure où cela ne fait pas trop de dégâts » ou « dans la mesure du possible ». Il reste, en effet, toujours une certaine ambiguïté dans les prises de position concrètes relatives à une nouvelle conscience éthique.

Lors de la naissance d'une nouvelle éthique, on commence à juger inacceptables des situations considérées comme normales auparavant. Il s'ensuit que plusieurs acteurs sociaux se sentent jugés ou attaqués. Ils ne comprennent pas toujours ce qui leur arrive. Par exemple, dans une société esclavagiste, un planteur – pourtant très bon pour ses esclaves – peut trouver extravagant et utopique d'envisager une situation où les travailleurs agricoles auraient un droit de grève. Et pourtant, cela fera partie, bien plus tard, de la réalité sociale.

Ces réflexions relatives aux prises de conscience éthiques s'appliquent à l'esclavage, au droit de la guerre, à l'égalité entre les hommes et femmes, et à bien d'autres situations. Aujourd'hui, par exemple, la plupart des Européens trouvent inacceptable une société où les femmes n'ont pas le droit de vote. Pourtant, cela ne posait pas le même problème il y a un siècle.

³ Ces réflexions rejoignent celles relatives à la distinction entre la morale de conviction et la morale de responsabilité. Voir Max WEBER, *Le savant et le politique (texte de 1919)*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1963, p. 69-70.

Quelque chose du même genre se passe à propos de l'élitisme scolaire. Il y a un siècle ou deux, on considérait comme normal qu'un certain type d'instruction soit réservé à une minorité – une élite – sociale ou économique ou technique, etc. C'est dans cette perspective que se sont fondées des écoles réunissant des populations provenant des mêmes milieux sociaux : des écoles pour riches et des écoles pour pauvres. C'est ainsi que s'est confirmée à l'école une certaine ségrégation entre différentes classes sociales. Cela n'avait pas que des mauvais côtés, car les écoles pour pauvres permettaient à des enfants provenant de milieux défavorisés d'avoir quand même accès à une scolarité (songeons, par exemple, aux établissements des Frères des Écoles Chrétiennes, ou à ceux des Salésiens). À cette ségrégation, il faut ajouter – autres ghettos – des établissements privilégiant uniquement la production intellectuelle, loin de tout travail technique ou manuel.

Aujourd'hui, de telles situations de ségrégation sont généralement considérées comme éthiquement inacceptables. L'idée a été promue d'une école ouverte à tous, et rassemblant une pluralité des modes de vie et des modes de pensée. Elle est construite à partir d'un idéal de diversité et d'égalité qui favorise un brassage réunissant des riches et des pauvres, des bien portants et des handicapés, des hommes et des femmes, de plus intellectuels et d'autres qui peinent face à l'abstraction.

Confronté à cette nouvelle situation et à cette nouvelle échelle de valeurs, chacun est forcé de se situer. Qu'on le veuille ou pas, on prend position face aux structures élitistes. Le choix est inéluctable ; ne pas décider, c'est encore décider. Et ne pas accepter l'ambiguïté de toute prise de position, c'est sans doute s'engager dans des voies encore plus ambiguës. Les établissements scolaires sont donc obligés d'adopter une politique de compromis face à l'élitisme. Leurs choix reflètent des positions

éthiques, plus ou moins explicitées. Cependant, une réflexion éthique simpliste et dogmatique est trop courte. On ne peut imposer une morale par décrets et les bons sentiments ne sont pas des programmes d'action efficaces. Si l'on veut appliquer des principes qui ne tiennent pas assez compte de la complexité des situations, les effets pervers abondent, et c'est l'enfer, pavé de bonnes intentions. En conséquence, que ce soit face à l'esclavage ou à l'élitisme, une action réaliste se fondera toujours sur des compromis.

En un mot, on n'échappe pas à la nécessité de choisir sa politique, même si elle se réfère à des analyses parfois contradictoires et à des valeurs parfois opposées.

*

INTERfaces

Liste des cahiers disponibles

- 1 FRANC J.-P., MAINGAIN A., *La mise en réseau des savoirs et des compétences, au-delà des cloisonnements disciplinaires*, octobre 1999, 56 p. (épuisé)
- 2 PRIGNON P., *Quand on parle du choix d'orientation en fin de secondaire, de quoi s'agit-il? Essai de synthèse globale*, novembre 1999, 16 p.
- 3 PRIGNON P., *Des activités pour éclairer le projet personnel et le projet orientation. Une séquence sur la connaissance de soi*, mars 2000, 43 p. (épuisé)
- 4 MAINGAIN A., *La construction d'un ilot interdisciplinaire de rationalité sur la notion de mythe*, avril 2000, 35 p.
- 5 MAINGAIN A., *Un parcours inter- et transdisciplinaire sur la notion d'initiation*, mai 2000, 37 p.
- 6 PRIGNON P., BAILY J.-M., *Des activités pour éclairer le projet personnel et le projet orientation. Une séquence sur la connaissance de l'autre*, juin 2000, 44 p.
- 7 PRIGNON P., *Quel sens à l'école et quel sens de l'école, aujourd'hui?*, février 2001, 20 p.
- 8 PRIGNON P., BAILY J.-M., *"Projet Personnel de l'Élève" ou "Projet d'Orientation"*, avril 2002, 34 p.
- 9 DUFOUR B., FOUREZ G., MAINGAIN A., *Comment construire une représentation de "sa" ville pour y favoriser l'intégration sociale, dans la perspective de valeurs éthiques?*, avril 2002, 26 p.
- 10 PRIGNON P., BAILY J.-M., *Le "projet d'Orientation", mise en place d'activités articulées*, juin 2002, 32 p.
- 11 KULCSAR D., MINET FR., SPITAEELS N., *La mise en réseau des disciplines à l'occasion d'un travail encadré de fin d'études*, mai 2002, 35 p. (épuisé)
- 12 FOUREZ G., DUFOUR B., JACCARD J., MAINGAIN A., *Points stratégiques pour un travail interdisciplinaire*, décembre 2002, 24 p.
- 13 PRIGNON P., BAILY J.-M., *Un chemin vers une décision libre...*, mai 2003, 59 p.

- 14 PRIGNON P., BAILY J.-M., STERNOTTE M.-Th., *Face à la nébuleuse des "Projets Personnels de l'Elèves"... Réflexions autour d'une mise en perspective*, octobre 2003, 23 p.
- 15 BAILY J.-M., PRIGNON P., *Des mécanismes de transfert. Comment initier un transfert avec les élèves ?*, décembre 2004, 44 p.
- 16 BAILY J.-M., DUFOUR B., PRIGNON P., FOUREZ G., *Le travail de fin d'études secondaires. Regards croisés*, février 2005, 50 p.
- 17 PRIGNON P., *Etre professeur dans un collège jésuite. Quels profils dessine la spiritualité ignatienne*, juin 2005, 42 p.
- 18 FOUREZ G. (dir.), *Vivre avec des musulmans. Les défis de l'ouverture*, juin 2005, 14 p.
- 19 FOUREZ G. (dir.), *Elitisme. Analyse et jugements éthiques*, décembre 2005, 19 p.
- 20 FOUREZ G. (traduit par), *Les tours de rêve. Faire le plein d'énergie pour construire un projet avec un groupe*, septembre 2008, 26 p.
- 21 CAMBIER Ch. (en collaboration avec BERTRAND D., DRUET Fr.-X., VAN DER BREMPT M. et l'équipe pédagogique du Centre Interfaces), *Du projet personnel de l'élève (P.P.E.) à l'école du choix*, octobre 2008, 96 p.
- 22 DUBUQUOY J.-P., DUFOUR B., FOUREZ G., MICHE P., *Le collège "C" dit non à l'exclusion et oui à la justice sociale*, novembre 2008, 28 p.